

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 253 Subvention à l'association Phénomène et Compagnie (6e). Montant : 7.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Phénomène et Compagnie, 13, rue de l'Abbé Grégoire (6e), pour le spectacle Revue d'un monde en vrac, présenté au Théâtre 13 du 26 avril au 5 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Phénomène et Compagnie, 13, rue de l'Abbé Grégoire (6e), pour le spectacle Revue d'un monde en vrac, présenté au Théâtre 13 du 26 avril au 5 juin 2011 ; X02087 ; 2011_00779 ; 19391

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.